

INTRODUCTION AU GUIDE DU FACILITATEUR

Ce Guide du facilitateur a pour but de servir d'instrument de travail aux personnes souhaitant faciliter des processus de formation destinés à développer les capacités de protection des défenseurs des droits humains (DDH), de leurs organisations et de leurs communautés. L'Unité de Politique, de Recherche et de Formation (UPRF) de Protection International (PI) a bénéficié, pour préparer ce Guide, d'un soutien important de la part de ses collègues travaillant au sein des Protection Desks établis dans les différents pays où PI est active. Les Protection Desks ont partagé leurs expériences quotidiennes aux côtés de DDH et d'organisations locales en milieu urbain et rural. Ce guide est également basé sur les concepts-clés du mouvement de l'éducation populaire. Il donne ainsi accès aux facilitateurs à des concepts qui leur permettront de stimuler l'intérêt de leurs participants et de proposer aux DDH une expérience de formation non-hiérarchique et basée sur le partage.

Ce document peut être utilisé dans le cadre du travail de formation réalisé par PI avec les organisations et communautés qu'elle accompagne. Il peut servir de ressource pour dresser un diagnostic des situations auxquelles elles sont confrontées en termes de sécurité. Il contient également des éléments qui les aideront à assurer un suivi et une évaluation de leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs plans de sécurité.

Ce Guide du facilitateur contient en outre une série d'éléments et de conseils pouvant être utilisés pour structurer et préparer les sessions pratiques de l'atelier selon la marche à suivre décrite dans le **Nouveau Manuel de Protection pour Défenseurs des Droits Humains** (NMP).¹ Le Guide propose différentes façons dont les facilitateurs peuvent transmettre leur savoir en adaptant les éléments-clés du NMP à différents publics-cibles spécifiques. Il est donc conçu pour fonctionner comme une « boîte à outils » hors de laquelle les facilitateurs pourront choisir des éléments à utiliser pour préparer leurs sessions de formation.

Le Guide a au moins six objectifs :

1. **Systématiser les expériences de facilitation de processus de développement de capacités**, en reconnaissant leur complexité et la nécessité d'interventions multiples.
2. Traiter des questions liées à la **diversité des organisations et communautés de DDH partenaires** (les modèles d'apprentissage et les expériences seront différentes pour chaque cas particulier).
3. Proposer aux facilitateurs une **approche pratique, méthodologique et centrée sur les participants**, afin de favoriser l'apprentissage et la compréhension au sein des groupes.
4. Fournir aux facilitateurs les **outils nécessaires pour évaluer les besoins d'apprentissage des participants et les outils de suivi nécessaires pour mesurer les changements** résultant de la formation donnée.
5. Mettre à la disposition des facilitateurs **un matériel et une série de lectures complémentaires** leur permettant de contextualiser la formation qu'ils proposent et d'utiliser activement les expériences des organisations partenaires comme partie intégrante du processus d'apprentissage.
6. Simplifier le contenu du **Nouveau Matériel de Protection des Défenseurs des Droits Humains** rédigé par PI, et aider les facilitateurs à l'utiliser comme ressource de manière efficace.

L'équipe de l'UPRF ne cherche en aucun cas à imposer une approche unique devant être suivie à la lettre. Elle espère au contraire que ce Guide encouragera les facilitateurs à se montrer créatifs face aux principales difficultés qu'ils rencontreront dans leur travail quotidien aux côtés des DDH et des organisations locales.

¹ Luis Enrique Eguren et Marie Caraj (2009). Nouveau Manuel de Protection pour Défenseurs des Droits Humains. Protection International. Bruxelles.

LE NOUVEAU MANUEL DE PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉS DE PROTECTION : FAIRE DES LIENS ET APPRENDRE ENSEMBLE

L'équipe de l'UPRF ne cherche en aucun cas à imposer une approche unique devant être suivie à la lettre. Elle espère au contraire que ce Guide encouragera les facilitateurs à se montrer créatifs face aux principales difficultés qu'ils rencontreront dans leur travail quotidien aux côtés des DDH et des organisations locales.

«La sécurité et la protection sont des domaines complexes. Elles se fondent sur des connaissances factuelles mais dépendent aussi de comportements individuels et du fonctionnement d'une organisation. L'un des messages clé de ce manuel est qu'il faut accorder à la question de la sécurité, le temps et la place qu'elle mérite, en dépit de programmes de travail surchargés, du stress extrême et de la peur qu'endurent tous les défenseurs et leurs organisations. Cela signifie qu'il est nécessaire de passer outre l'expérience individuelle de la sécurité et d'évoluer vers une culture de l'organisation dont la sécurité est inséparable».²

PI est bien consciente qu'il n'existe pas de formule magique qui garantisse la protection des DDH, de leurs organisations et de leurs communautés. D'autant plus que chaque DDH est immergé dans un contexte culturel, social et politique qui lui est propre et particulier. En outre, le risque est un facteur changeant. Toute tentative de formuler un plan de sécurité unique applicable à toute situation est donc vouée à l'échec, et il semble extrêmement improbable qu'un texte écrit puisse être applicable entièrement à un groupe de personnes aussi nombreux et aussi divers, regroupant des contextes culturels et politiques aussi différents.

C'est pourquoi il est important de faciliter l'interaction qui se produit au cours des ateliers et des réunions, et de créer des liens entre ce que dit le NMP et les expériences et les besoins rencontrés par les DDH dans la réalité. Cette interaction va dans deux sens, comme on peut aisément se l'imaginer : du facilitateur vers les participants et des participants vers le facilitateur. C'est une interaction qui peut et qui doit mener à un processus d'apprentissage mutuel enrichissant autant pour les facilitateurs que pour les participants.

Ceci explique pourquoi nous considérons ce Guide comme un travail en cours, sujet à des améliorations, à des changements et à des développements. Les commentaires transmis par les personnes qui l'utiliseront seront fondamentaux dans cette optique, car ils nous permettront d'enrichir ce document disponible en permanence sur internet. Nous tenterons de l'améliorer constamment en y ajoutant des éléments complémentaires dès que possible. Autrement dit, ce Guide du facilitateur se trouve entre vos mains expertes.

² Ibid. pp. 13.